

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 13 SEPTEMBRE 2017

Michèle PEREZ accueille les membres du bureau à Maison du Parc.

Charles ZILLIOX exerce les fonctions de secrétaire de séance

Michèle PEREZ fait part de la démission de Michel BASTIEN de son poste de conseiller municipal à la Commune de Jonzieux, souhait qu'il a exprimé dans une lettre adressée à Madame le Maire de Jonzieux et dont la Présidente a été destinataire. Il quitte donc également ses fonctions au Parc en tant que représentant de la Communauté de communes des Monts du Pilat et notamment au sein du Bureau du Parc. Lors du prochain comité syndical, il conviendra donc de désigner un nouveau représentant au Bureau pour le collège du territoire des Monts du Pilat.

Michèle PEREZ précise également que le nouveau site Internet du Parc, revu en fonction notamment de la nouvelle charte graphique, sera opérationnel à la fin du mois d'octobre.

Sandrine GARDET annonce que l'intervention du Président et de la directrice du CPIE des Monts du Pilat qui devait se tenir ce jour est reportée à la prochaine réunion de bureau. Elle concerne pour rappel le devenir du bâtiment dont le Parc est propriétaire et qui est mis à disposition du CPIE. Les diverses propositions étudiées en Bureau ont également été étudiées par le CPIE.

Le relogement dans d'autres locaux que ceux de la Maison de l'Eau n'est pas envisageable pour le CPIE dans la mesure où ceux-ci n'intégreraient pas la possibilité d'une activité d'hébergement.

Il ne lui est pas possible d'acheter le bâtiment au prix fixé par les Domaines. En revanche, le CPIE n'est pas contre le fait que le Parc envisage une vente à l'euro symbolique ou à un montant plus élevé à une autre collectivité qui le mettrait alors à la disposition du CPIE. Le CPIE a décidé d'interroger lui-même la Commune de Marlihes, la Communauté de communes des Monts du Pilat et le Département de la Loire, en gardant à l'esprit que la question de la remise en état du bâtiment demeure, ainsi que de l'entretien en continu.

Enfin, la solution du bail emphytéotique n'est pas non plus écartée par le CPIE, mais il faut que le CPIE travaille sur les éléments financiers pour savoir s'il est en capacité de financer les différents travaux à réaliser.

1 – APPROBATION DES RELEVÉS DE DÉCISIONS DES RÉUNIONS DU 28 JUIN 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – APPROBATION DE COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

- **Groupe de travail « Observatoire de la Biodiversité » le 26 juin 2017** : Sandrine GARDET et Nicole FOREST présentent le compte-rendu de cette réunion. Il a été question de la présentation du travail sur les indicateurs de l'Observatoire de la Biodiversité. Ces indicateurs visent à répondre à deux questions évaluatives :

- Quelle est l'évolution de la biodiversité ordinaire (ou de la matrice paysagère) ?

- Quelle est l'évolution de la biodiversité à enjeu patrimonial ?

Nicole FOREST fait le point sur les prochaines Rencontres de la Biodiversité qui auront lieu le 30 septembre prochain à Saint-Julien-Molin-Molette (début 9h00). Le Bessat avait initialement été retenu pour l'accueil des Rencontres mais aucune salle n'était disponible. En principe, ces rencontres se tiennent en novembre. Cette année, le thème étant le jardin, il a été décidé de les avancer en septembre pour permettre des animations en extérieur. Plusieurs interventions auront lieu dont une du Muséum National d'Histoire Naturelle. A noter que ces Rencontres sont co-organisées avec le CPIE et réserveront quelques surprises.

Le programme des Rencontres est distribué en séance.

- **Comité de pilotage « Natura 2000 – Site des Crêts » le 3 juillet 2017** : Lors de cette réunion, il s'agissait de désigner une nouvelle présidente pour remplacer Madame Michèle PEREZ, qui était démissionnaire. Martine MAZOYER délégué de Véranne au Parc du Pilat a été élue à l'unanimité.

- **Groupe de travail « Education au territoire » le 5 juillet 2017** : Sandrine GARDET et Daniel DURR présentent le compte-rendu de cette réunion où il était question de faire le bilan de l'année écoulée.

Sandrine GARDET revient notamment sur l'épisode de toxi-infection qui a concerné les classes maternelles de Roisey, épisode consécutif à une animation du programme d'éducation du territoire du Parc sur le lait dans le Pilat. En conséquence, il a été décidé que les animations sur le lait seront poursuivies mais que les enfants ne goûteront plus les produits. Il s'avère toutefois que la responsabilité du Parc ou de ses intervenants dans la toxi-infection n'a pas été démontrée.

En ce qui concerne le programme de la prochaine année scolaire, le budget prévu est en baisse. Afin de financer le programme 2017-2018, le Parc recherche des mécènes. Un contact a été établi avec ASSE Cœur Vert. Le marché au travers duquel le Parc confie les prestations dans les écoles à des animateurs spécialisés a pris fin. Une nouvelle consultation a été lancée pour un marché d'une durée de 3 ans. Les offres sont à rendre avant le 3 octobre.

3 – DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DU PARC DU PILAT

3.1 Restauration et aménagement des annexes hydrauliques de la tourbière de Gimel

L'ensemble des études menées sur la tourbière de Gimel, située dans le site Natura 2000 Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre, a démontré que le fossé creusé en 1986 contribue à l'assèchement d'une partie du site et à la disparition de l'habitat tourbeux. Cet effet est renforcé par la présence d'un cordon de tourbe (issu

du creusement du fossé) qui limite les écoulements d'eau vers le nord. Préconisées dans les différentes études, les opérations menées précédemment sur le site, dont la pose de 4 barrages sur le drain, ont démontré leur efficacité. Il apparaît donc opportun de poursuivre dans cette voie en créant un 5ème barrage et en effaçant le cordon de tourbe. Pour pouvoir financer ces travaux, il a été choisi de mettre en place un contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier.

Les travaux à prévoir consisteront en :

- L'abattage et l'export des arbres qui se sont développés sur le remblai.
- La suppression du remblai situé au nord du fossé via l'élimination des souches d'arbres et le décapage de la tourbe.
- La mise en place d'un 5ème barrage-seuil en aval des 4 autres

Le coût de ce projet s'élève à hauteur de 1 437,52 € HT en investissement pour lequel un soutien financier de l'Etat à hauteur de 1 150 € est demandé. Le montant total des subventions sollicitées correspond à 80% du coût du projet que le Parc autofinancera donc à hauteur de 287,52 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet présenté ainsi que le plan de financement et autorise Madame la Présidente, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

Michèle PEREZ précise que tous les crédits 2017 que la Région avaient rendu disponibles pour le Parc dans le cadre de la Convention d'objectifs ont été mobilisés via plusieurs dépôts de dossiers de demande de subvention sous maîtrise d'ouvrage Parc ou d'autres acteurs du territoire. Néanmoins, il est peut-être possible qu'il reste des crédits supplémentaires pour lesquels le territoire pourrait être bénéficiaire. Aussi, les 5 dossiers suivants pourraient-ils être déposés auprès de la Région en anticipation de la programmation 2018.

Daniel DURR demande si l'ordre de présentation proposé correspond à l'ordre de priorité des dossiers.

Sandrine GARDET répond qu'il s'agit de dossiers prévus pour 2018. Il a été choisi de présenter des dossiers de différents montants (importants et moins importants) et aussi bien en investissement qu'en fonctionnement afin que la Région puisse faire un choix en fonction du montant de crédits dont elle disposera encore sur 2017.

3.2 Acquisition d'un broyeur composteur

Depuis 1994, le Parc du Pilat s'appuie sur deux équipes d'entretien de la nature : l'une basée à Bourg-Argental, l'autre à Pélussin. Chaque équipe travaille à mi-temps et est composée de 4 personnes en insertion encadrées par un écocarde.

Les deux équipes travaillent en alternance et continuent les missions initiées en 1994, à savoir :

- entretien des itinéraires de randonnée,
- nettoyage des sites,

- entretien des espaces écologiques prioritaires en complément d'interventions plus lourdes et mécanisées,
- entretien du jardin de la Maison du Parc, traité en zone naturelle et ouvert au public.

Les interventions des équipes d'entretien de la nature se sont multipliées et diversifiées. L'achat de nouveaux matériels afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de sécurité et de respect de l'environnement s'avère nécessaire.

Aussi l'achat d'un broyeur de végétaux tracté par chenille est-il projeté. Les interventions sur les itinéraires de randonnées, sur les sites écologiques prioritaires et sur le jardin de la Maison du Parc, obligent de plus en plus à broyer les végétaux. En effet, face à l'impossibilité d'évacuer les déchets végétaux dans les chemins et sur les sites, à la difficulté de les stocker et à la volonté de ne pas faire de feu, seul l'emploi d'un broyeur sur chenille pouvant accéder au plus près des chantiers peut répondre à cette problématique environnementale et qualitative. De plus, pour l'entretien de la Maison du Parc, l'emploi d'un broyeur de végétaux permet de pailler les massifs et de pouvoir le montrer à nos visiteurs.

Le coût de ce projet s'élève à hauteur de 13 340 € HT en investissement pour lequel un soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention d'objectifs, au taux de 80%, donc à hauteur de 10 672 €, serait sollicité.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet présenté ainsi que le plan de financement et autorise Madame la Présidente, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

Charles ZILLIOX évoque la possibilité de mutualiser ce matériel avec les Communes qui pourraient en avoir besoin et qui n'ont pas ce genre d'équipement.

Sandrine GARDET lui répond qu'il faut étudier la question afin de savoir si cette mutualisation est envisageable. Elle propose d'y travailler en lien avec Pascal ARNAUD.

Christine DE LESTRADE demande des précisions quant au devenir des équipes d'entretien de la nature suite à l'annonce relative à la réduction draconienne voire la disparition des contrats aidés.

Marie VIDAL fait un point rapide en communiquant les informations dont elle dispose. Renseignement pris auprès de Pôle Emploi, le Parc ne pourrait plus bénéficier de ce dispositif car les emplois pour lequel sera serait encore le cas seraient limités au secteur de l'éducation nationale uniquement.

Aussi, le Parc a commencé à réfléchir sur les autres leviers qu'il pouvait activer : service civique, contrat d'apprentissage ou alternance et stagiaires.

Des informations plus détaillées seront communiquées lors de la réunion prochaine du bureau.

3.3 Acquisition de panneaux Relais Information Service (R.I.S)

Le Parc naturel régional coordonne la signalétique d'information et d'animation en partenariat avec les Communes et Intercommunalités notamment. Ainsi plusieurs panneaux Relais Information Service (R.I.S) sont présents sur le territoire. Ces panneaux R.I.S. ont pour but d'accueillir les visiteurs et de les informer des services qu'ils peuvent attendre du territoire du parc, ainsi que des curiosités qu'ils peuvent découvrir, ils servent également de point de départ de circuits de randonnée.

Le Parc assure la pose et la maintenance de ses propres RIS et met à disposition des Communes ou des Intercommunalités des structures porteuses afin d'assurer la cohésion du mobilier sur l'ensemble du territoire, conformément à la charte de signalétique routière.

Le Parc remet régulièrement à jour cet ensemble de mobilier d'information touristique (vétusté du mobilier, informations données obsolètes ...) ou d'en poser de nouveaux.

Afin de poursuivre ce travail en 2018, il est proposé d'engager une dépense de 10 000 € HT correspondant notamment à l'acquisition de 2 structures RIS bois et 8 structures métalliques RIS. Une subvention en investissement au taux de 80% serait sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la Convention d'objectifs, équivalant à un montant de 8 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet présenté ainsi que le plan de financement et autorise Madame la Présidente, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

3.4 Organisation du festival du cinéma solidaire – éditions 2017 et 2018

Depuis 2010, le Parc du Pilat, avec les intercommunalités du territoire, a travaillé sur la réalité des activités économiques et de leurs évolutions.

Ce diagnostic a fait ressortir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme une ressource locale à renforcer et à valoriser pour le développement du territoire.

Dans le cadre de cette réflexion, le Parc naturel régional du Pilat a fait réaliser en 2011 un état des lieux de l'Economie Sociale et Solidaire. Des actions ont été menées depuis, comme par exemple l'organisation de rencontres lors du mois de l'ESS, en novembre qui se traduisent dans le Pilat et ce depuis 2012 par l'organisation d'un Festival du cinéma solidaire coordonné par le Parc. Ainsi, à chaque mois de novembre, est proposée une programmation de films et d'échanges-rencontres en rapport avec un thème retenu par un collectif composé des cinémas du Pilat, voire des Villes-Portes, des cigales, du collectif Roosevelt et du Parc.

Au travers de cette action culturelle, il s'agit de faire connaître les acteurs de l'ESS du Pilat et de sa proximité, de susciter l'engagement des citoyens dans des actions qui visent à améliorer le vivre ensemble dans le respect des principes du développement durable.

En novembre 2016, le festival du cinéma solidaire du Pilat a eu pour thème « *Solidarité au travail* » et a mobilisé plus de 600 personnes qui ont participé aux 7 temps organisés. Le Festival a ainsi assis sa notoriété.

Pour 2017, le collectif de partenaires s'est engagé pour proposer une 6^e édition du festival du cinéma solidaire.

Le thème choisi est « l'accueil de l'autre ». Les séances se tiendront dans 4 communes et une ville porte du Pilat : Pélussin, Condrieu, Bourg-Argental, Saint-Julien-Molin-Molette et Rive-de-Gier.

Suite à la suppression au sein du Parc du poste de chargé de mission économie sociale et solidaire, le Parc a invité les autres partenaires du festival à s'autonomiser vis-à-vis du Parc qui assumait jusqu'en 2016 une part importante de l'organisation du festival. L'accompagnement vers l'autonomisation porte ses fruits, si bien qu'il est déjà envisagé de poursuivre l'organisation du Festival en 2018 avec un appui plus léger du Parc.

Le Parc continue à assumer, notamment, les dépenses liées à l'impression des affiches et flyers, à la création d'une bande annonce et au défraiement éventuel des intervenants extérieurs.

Aussi pour les éditions 2017 et 2018 du Festival, le budget prévisionnel s'élève à 2000 € TTC en fonctionnement et serait financé comme suit :

- ✓ Parc du Pilat : 400 €,

- ✓ Région Auvergne-Rhône-Alpes (Convention d'objectifs) : 1 600 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet présenté ainsi que le plan de financement et autorise Madame la Présidente, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

Charles ZILLIOX déplore que deux cinémas ne participent plus au festival pour 2017 : Saint Genest Malifaux et Saint-Etienne.

Il affirme également qu'il sera difficile au Parc de soutenir le Collectif encore moins que ce qui se fait actuellement.

3.5 Programme d'éducation au territoire du Parc – année scolaire 2017-2018

Depuis l'année scolaire 2001-2002, le Parc naturel régional du Pilat propose aux écoles primaires de son territoire et de ses villes-portes un programme éducatif validé par le groupe de travail d'éducation au territoire réunissant élus, représentants de l'Education Nationale et acteurs éducatifs.

Chaque année, ce sont près de 1 500 élèves qui bénéficient d'animations de découverte de leur territoire et d'accompagnement à l'acquisition de comportements responsables. Pour cela, les classes doivent s'inscrire en rédigeant un projet. Les projets sont étudiés et choisis en fonction de leur cohérence et de leur correspondance entre animations et projet d'école. Les classes retenues bénéficient d'animation. Les contenus des programmes sont choisis en collaboration entre le Parc et l'Education Nationale autour de thèmes transversaux permettant d'aborder les différentes approches et problématiques du Pilat et de répondre aux programmes pédagogiques.

Pour l'année scolaire 2017-2018, 9 thèmes de programmes sont proposés :

- Le lait dans le Pilat (PS à CE2)
- Mon école dans le paysage (CP à CM2)
- Les petits observateurs de la nature (PS à CM2)
- L'agriculture dans le Pilat (CM)
- L'énergie dans le Pilat (CM)
- Le patrimoine industriel du Pilat (CM)
- Ma classe en route vers le développement durable (CE et CM)
- Ecomobilité sur le chemin de l'école (CE et CM)

- La forêt du Pilat (CE et CM)
- La faune sauvage du Pilat (CE et CM)

Les dépenses relatives à cette opération comprennent notamment le coût de la prestation confiée aux intervenants (appel d'offres de prestations en cours, les réponses sont attendues pour le 3 octobre), et les interventions confiées à la Maison du tourisme avec les frais de transport des classes vers la Maison du Parc. A noter que l'animation La Faune Sauvage du Pilat est offerte par les Fédérations des chasseurs de la Loire et du Rhône à hauteur de 5 interventions par Fédération.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 40 000€ TTC financé comme suit :

- Région Auvergne Rhône Alpes (Convention d'objectifs) : 35 000 €,
- Département de la Loire (Convention) : 5000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet présenté ainsi que le plan de financement et autorise Madame la Présidente, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

Michèle PEREZ ajoute qu'une demande de mécénat a été faite auprès d'ASSE Cœur Vert. Le Parc a sollicité une aide de 15 000 euros, et, attend la réponse définitive.

3.6 Les Rendez-vous de mon Parc 2018

« Les Rendez-vous de mon Parc », programme de sensibilisation au développement durable s'adressant au grand public, s'intègre dans le dispositif « changer d'ère », et concerne toutes les activités : habiter, consommer, jardiner, se déplacer, se chauffer, se détendre... Sa mise en œuvre veillera à générer un lien social autour des thématiques en s'ouvrant à des publics très divers.

- Des Rendez-vous autour du thème annuel 2018 (a priori le lien Ville-Campagne, thème du Congrès des Parcs) :

Ils prendront notamment la forme d'une exposition temporaire à la Maison du Parc du printemps à l'automne 2018 et des portes-ouvertes et des rencontres spécifiques sur le thème annuel.

- Des Rendez-vous pour accompagner le changement :

Il s'agit de Rendez-vous de découverte du Pilat et de son projet de territoire avec la volonté d'accompagner les changements de comportements et de rendre les participants acteurs de leurs découvertes.

Une partie de ces rendez-vous seront portés directement par les chargés de missions du Parc, d'autres pourront être proposés par les centres d'éducation et d'interprétation du Pilat.

Des présences de l'équipe technique sur le Pilat et au-delà :

Le Parc sera présent sur des manifestations organisées sur le Pilat.

L'ensemble de ces Rendez-vous fait l'objet d'un support de communication spécifique.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 9 000 € TTC financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône Alpes (Convention d'objectifs) : 7 200 €,
- Autofinancement : 1 800 €

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet présenté ainsi que le plan de financement et autorise Madame la Présidente, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

4 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

Depuis 2014, chaque année, l'association Scouts et Guides de France met à la disposition du Parc des moyens humains (une personne recrutée dans le cadre d'un Service civique volontaire pendant huit mois) nécessaires pour favoriser le développement de chantiers participatifs et d'initiatives à visée culturelle et éducative de Scouts sur le territoire du Pilat.

Le bilan chiffré du partenariat en 2017 est le suivant :

15 groupes (sur 14 camps, 1 camp jumelé) sont venus dans le Parc du Pilat pendant l'été, en provenance de :

- Annonay (pas de chantier réalisé) pour 1 groupe.
- La région lyonnaise pour 5 groupes
- Grenoble/Voirion pour 2 groupes
- Niort pour 1 groupe
- Paris pour 1 groupe
- Ferney Voltaire pour 1 groupe
- L'Union pour 1 groupe
- Auch pour 1 groupe

- Valence pour 1 groupe
- Saint-Paul-Trois-Châteaux pour 1 groupe

Ce sont ainsi 180 scouts qui ont fréquenté le Pilat, dans le cadre de ce partenariat soit 156 jeunes de 8 à 20 ans et 24 chefs.

Ils ont réalisé au total 14 chantiers dont :

- 1 chantier de débroussaillage sur des sentiers et terrains,
- 4 chantiers de débroussaillage et valorisation du patrimoine
- 2 chantiers de préparation d'une fête de village et débroussaillage
- 1 chantier de lutte contre la fougère aigle
- 1 chantier de débroussaillage et de balisage
- 1 chantier de peinture et de balisage
- 1 chantier de création de nichoirs et de suivi de sentiers
- 2 chantiers de construction (table de pique-nique)
- 1 chantier de nettoyage et peinture

Les camps ont été accueillis sur 12 communes du territoire du Parc : Malleval, Bourg-Argental, Doizieux, La Versanne, Le Bessat, Planfoy, Thélis-la-Combe, Graix, Sainte Croix en Jarez, Burdignes, Condrieu et Maclas. L'accueil a été réalisé par la Commune, l'Intercommunalité ou une association qui a bénéficié de l'action.

En termes de retombées médiatiques, le partenariat a fait l'objet de 1 reportage télé, 1 reportage radio, et 7 articles de journaux, 4 posts facebook sur la page Parc, 1 sur la page nationale SGDF.

Vu l'engouement et la satisfaction des collectivités, des associations et des groupes Scouts pour ces actions partenariales, vu la qualité des relations qui ont pu s'établir entre l'équipe technique du Parc et l'association Scouts et Guides de France, cette dernière nous propose pour 2018 de poursuivre l'expérience avec l'hébergement d'un nouveau volontaire en service civique pour la période de février 2018 à septembre 2018, selon les mêmes modalités que pour les années précédentes.

Le partenariat proposé permet de travailler avec un public adolescent, de développer des échanges avec les jeunes des agglomérations voisines mais aussi plus lointaines, de réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans une forme plus participative en conformité avec l'Axe 5 de la Charte du Parc.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention de partenariat afférente ci-jointe en lien avec l'association Scouts et Guides de France.

Charles ZILLIOX fait remarquer que dans les divers reportages, l'intervention du Parc n'est pas suffisamment visible.

Sandrine GARDET répond qu'en effet ce qui est mis en avant par les journalistes, ce sont avant tout les réalisations des jeunes.

5 – AVENANT N°2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2016-2020 SIGNÉE ENTRE L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION STÉPHANOISE EPURES ET LE PARC

Lors de sa séance du 3 décembre 2015, le Comité syndical du Parc a donné un accord de principe pour participer, à hauteur de 3000 € par an en investissement sur la période 2016/2020 à un projet mutualisé initié par les agences d'urbanisme de Grenoble, Lyon et Saint Etienne visant à l'acquisition et à la mise à disposition de la base de données Spot Thema 2015.

Spot Thema est une base de données d'occupation des sols destinée aux professionnels de l'aménagement du territoire. Elle permet notamment de réaliser des études d'évolution dans le temps et l'espace pour une gestion précise et objective des territoires notamment en termes d'occupation des sols.

L'agence d'urbanisme de la région stéphanoise (EPURES), dans le cadre de ses missions et en réseau avec les agences d'urbanisme de Grenoble et de Lyon, a acquis la base de données Spot Thema 2015.

Cette base de données a pu être conçue grâce à l'engagement de certains partenaires de l'agence, dont le Parc, à dédier une partie de leur financement à l'amortissement de cette base de données pendant 5 ans. En retour, EPURES a obtenu du fournisseur de la donnée l'octroi d'une licence multi-utilisateurs qui permet ainsi aux partenaires financeurs de pouvoir utiliser directement Spot Thema sur leur territoire.

Lors de sa séance du 12 mai 2016, le Bureau du Parc a validé la convention pluriannuelle 2016-2020 précisant notamment l'engagement du Parc dans ce projet mutualisé.

Afin de pouvoir verser notre participation à ce projet en 2017, EPURES propose au Parc de signer un avenant financier n°2, ci-annexé, à la convention pluriannuelle précitée. La participation du Parc pour 2017 s'élève à 3 000 € à prélever dans la section investissement du Budget du Parc.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente du Parc à signer avec l'agence EPURES l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2016-2020 ci-joint, relatif aux modalités de versement de la participation du Parc d'un montant de 3 000 € pour l'année 2017 au programme partenarial proposé par EPURES.

6 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION MACEO ET PARTICIPATION À LA RÉPONSE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « TERRITOIRE D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION » PILOTÉE PAR MACEO À L'ÉCHELLE DU MASSIF CENTRAL

Macéo est l'association des acteurs publics et privés du Massif central (Entreprises, Consulaires, Collectivités, Etablissement d'enseignement et de recherche, Pôle de compétitivité et personnes qualifiées) unissant leurs forces pour porter des projets au service de ses territoires de montagne afin de favoriser : innovation, développement, attractivité, rayonnement. Macéo travaille avec l'association Inter Parcs Massif Central de longue date et, par exemple, sur des projets tels que « Bistrots de Massif », projet qui visait à réhabiliter l'intérêt des bistrots en milieu rural en tant que lieux favorisant le lien social et à accompagner la reprise ou la création de bistrot.

Macéo propose de répondre à un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Caisse des Dépôts et le Commissariat Général à l'Investissement appelé PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) « Territoires d'innovation de grande ambition » pour contribuer au développement du Massif central.

Ce projet se décline en 3 objectifs qui sont :

- Innover pour améliorer l'accessibilité et l'attractivité du Territoire
- Innover pour le dynamisme économique et la résilience du Territoire.
- Innover dans la coopération entre acteurs et l'implication des habitants au service du développement durable et du rayonnement des territoires de la candidature et du Massif central.

Dans le cadre de ce projet, le Parc naturel régional du Pilat proposerait de réaliser 6 expérimentations.

Ainsi, seraient proposées six fiches expérimentations :

- **Développer des moyens de mobilité alternative entre le rural et l'urbain (fiche expérimentation 1115)**

Sur des lignes pré-identifiées (vallée de l'Ondaine et vallée du Dorlay), il s'agirait, en lien avec Saint-Etienne Métropole, d'accompagner la mise en place de systèmes alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets entre les communes rurales et les villes, que ce soient les trajets domicile-travail (essentiellement) ou touristiques. Deux opérations seraient menées :

- Créer les conditions de développement du co-voiturage dynamique et l'expérimenter sur une ligne.
- Etudier le potentiel et les conditions de mise en place d'un système de "velib' rurbain" sur un axe vallée rurale – vallée urbaine (vallée du Dorlay) et l'expérimenter.

Le coût estimé de cette action s'élèverait à 300 000 € (dont 150 000 € en fonctionnement et 150 000 € en investissement), pour lequel une subvention au taux maximal de 50% serait sollicitée dans le cadre du PIA. Il resterait à discuter qui assurerait la maîtrise d'ouvrage des actions entre Saint-Etienne-Métropole et le Parc et à trouver d'autres financements pour compléter le plan de financement de l'opération.

- **Développer l'autopartage sous toutes ses formes (fiche expérimentation 1116)**

L'opération proposée (achat de véhicule hybride ou électrique par le Parc pour une mise en partage et achat de vélo-électrique pour le prêt) est celle pour laquelle le Parc déjà appelé du financement de la Région et du FEDER. Cependant sans certitude à ce jour d'obtenir la subvention FEDER, il serait ainsi proposé d'explorer au travers du PIA une autre source de financement possible.

Le coût estimé de cette action s'élèverait à 84 000 € (60 000 € en investissement et 24 000 € en fonctionnement), pour lequel une subvention au taux maximal de 50% serait sollicitée dans le cadre du PIA. L'investissement serait financé à 30% par la Région. Il resterait à trouver d'autres financements pour compléter le plan de financement de l'opération.

- **Développer la micro-méthanisation et de mobilité gaz (fiche expérimentation 1123)**

L'opération proposée consisterait à étudier les possibilités de produire du bio-gaz à partir de l'ensemble des déchets fermentescibles générés à l'échelle d'une commune de 4000 habitants (celle de Pélussin où le Parc avait déjà commencé à travailler en lien avec l'association REMIC'S et notamment l'hôpital local et le collège), dans des systèmes de méthanisation visant à l'autoconsommation, soit en énergie domestique, soit en biogaz pour véhicules ;

Il s'agirait de tester un prototype de matériel permettant cette micro-méthanisation, puis d'organiser l'installation, l'approvisionnement et la gestion d'un parc de micro-méthaniseurs dans une logique de création

d'activités et d'emplois locaux selon une démarche participative et collaborative, démarche équivalente à celle des centrales villageoises (cf. fiche expérimentation 2416).

Le coût estimé de cette action s'élèverait à 138 000 € (100 000 € en investissement et 38 000 € en fonctionnement) pour lequel une subvention au taux maximal de 50% serait sollicitée dans le cadre du PIA. Il resterait à trouver d'autres financements pour compléter le plan de financement de l'opération.

- **Déployer et transférer le modèle des centrales villageoises pour la production d'énergie renouvelable (fiche expérimentation 2416)**

L'opération viserait à s'appuyer sur le modèle des centrales villageoises photovoltaïques pour développer d'autres projets collectifs de production d'énergie renouvelable, en lien avec la SAS de la centrale villageoise des Haies notamment. Une étude de potentiel de développement du photovoltaïque sur toiture concernant tout ou partie du Pilat serait notamment réalisée, à l'identique de celle effectuée sur le territoire de Saint Etienne Métropole.

Le coût de cette opération s'élèverait à 92 000 € en fonctionnement pour lequel une subvention au taux maximal de 50% serait sollicitée dans le cadre du PIA. Il resterait à trouver d'autres financements pour compléter le plan de financement de l'opération.

- **Valoriser le potentiel de développement de la pico et micro-hydraulique sur le territoire de Saint-Etienne Métropole (fiche expérimentation 2417)**

Dans le cadre de l'étude "potentiel micro-hydraulique" lancée par Saint-Etienne Métropole et à laquelle le Bureau a décidé de s'associer, il s'agirait :

- de tester le potentiel offert par une série d'installations de production d'énergie hydraulique de très petite puissance (3 à 6 kW) gérée collectivement comme une seule installation importante (en s'appuyant sur le modèle des centrales villageoises photovoltaïques – cf.fiche 2416)
- De tester des systèmes innovants de production d'énergie hydraulique sur cours d'eau de faible débit et/ou biefs

L'opération consisterait en la réalisation d'une étude technico-économique sur le potentiel productif d'une dizaine de seuils identifiés sur la vallée du Dorlay et en la recherche et au développement (avec prototypage) de systèmes alternatifs de production d'énergie hydraulique à impacts réduits sur les milieux aquatiques (type hydroliennes).

Le coût estimé de cette action s'élèverait à 92 000 € en fonctionnement pour lequel une subvention au taux maximal de 50% serait sollicitée dans le cadre du PIA. Il resterait à trouver d'autres financements pour compléter le plan de financement de l'opération.

- **Développer un fonds d'investissement par le Parc du Pilat, avec les partenaires locaux (fiche expérimentation 3128)**

L'opération proposée consisterait en la mise en place d'un fonds d'investissement (soit une société d'investissement local) alimenté par l'épargne locale en complément du dispositif d'accompagnement local des porteurs de projet animé par le Parc (comprenant l'accès facilité au prêt bancaire, l'usage de plates-formes de financement participatif et l'appui des Cigales, en complément de financements et d'accompagnement plus classiques mis en œuvre par les intercommunalités et les consulaires notamment). L'idée d'une société d'investissement local avait été émise dans le cadre de l'étude sur les financements participatifs et l'épargne de proximité que le Parc avait lancée en 2015. Cette solution avait été jugée à très fort potentiel économique mais nécessitant l'engagement de très importants moyens financiers et présentant de très forte difficulté de mise en œuvre technique et juridique. Aussi avait-elle été écartée par le groupe de travail économie de proximité, au profit du partenariat avec une ou des plates-formes de financement participatif et du partenariat avec une banque, plus faciles et rapides à mettre en œuvre.

Il s'agirait donc de profiter de l'opportunité offerte par cet appel à manifestation d'intérêt pour se faire accompagner en ingénierie juridique pour la mise en place de ce fonds.

Le coût estimé de cette action s'élèverait à 150 000 € (en fonctionnement) pour lequel une subvention au taux maximal de 50% serait sollicitée dans le cadre du PIA. Il resterait à trouver d'autres financements pour compléter le plan de financement de l'opération.

Pour acter la volonté du Parc de s'engager aux côtés de Macéo dans cette réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire d'innovation de grande ambition », il est demandé au Parc d'adhérer à l'association Macéo pour un coût en 2017 de 350 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente du Parc à poursuivre toutes les démarches nécessaires pour contribuer à la candidature pilotée par Macéo à l'Appel à manifestation « Territoire d'innovation de grande ambition » - Programme d'investissement d'avenir : dont l'adhésion à Macéo pour 350 €, l'ajustement des plans de financement et la sollicitation des subventions pour mener à bien les expérimentations envisagées.

Sandrine GARDET ajoute que les projets sont soutenus à hauteur maximal de 50% et qu'il sera donc nécessaire de trouver les financements complémentaires.

Charles ZILLIOX souligne qu'un travail de repérage des toitures propices au photovoltaïque a déjà été réalisée par Saint Etienne Métropole dans le cadre de TEPOS. Les Communautés de Communes du Pilat Rhodanien et des Monts du Pilat n'ont pas pu en bénéficier car n'avaient pas les moyens financiers pour ce faire. Ce projet pourrait être l'occasion de retravailler sur cette thématique.

Christine DE LESTRADE demande si c'est un projet ou plusieurs qui seront retenus.

Sandrine GARDET répond que la candidature à l'AMI proposera pour le Parc du Pilat ces 6 projets. Des choix seront peut-être fait par les partenaires financiers ensuite. Il est trop tôt pour le dire.

Charles ZILLIOX précise qu'une discussion au sein de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien avait été initié sur le fonds d'investissement pour le mettre en place avec les entreprises locales.

Sandrine GARDET demande si le Parc peut se lancer sur le sujet afin de ne pas faire concurrence à la Communauté de Communes.

Charles ZILLIOX lui répond que oui car il s'agissait uniquement d'une première discussion.

Daniel DURR souhaite savoir si MACEO est porteur de l'ensemble du projet. Sandrine GARDET précise que MACEO coordonne le réseau des différents porteurs de projet.

Michèle PEREZ rappelle qu'il s'agit pour l'instant d'adhérer à MACEO pour permettre au Parc de participer à la candidature de MACEO à l'appel à manifestation d'intérêt. Ces dossiers seront à nouveau évoqués en bureau lorsque les négociations avec les financeurs auront avancées.

7 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION « SYLV'ACCTES, DES FORÊTS POUR DEMAIN »

En 2013, le Parc du Pilat a été sollicité par la Région Rhône-Alpes pour participer à une expérimentation de paiement pour services environnementaux, aux côtés de 6 autres territoires. L'objectif était de développer un mode de financement des travaux sylvicoles adapté à la diversité des contextes forestiers de la région, visant non seulement à produire du bois de qualité, mais permettant aussi de garantir divers services environnementaux (tels que la protection des sols, de la biodiversité, la qualité de l'eau, ...). Les fonds mobilisés pour cela proviendraient non-seulement de la Région, mais aussi d'entreprises et de collectivités, dans le cadre de politiques de responsabilité environnementale et sociétale (plan climat, neutralité carbone, ISO 26000, ...), sous forme de mécénat ou sponsoring (il ne s'agit pas de « compensation carbone »).

En 2015, le travail ainsi mené a débouché sur la création de l'association loi 1901 « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain ». Cette association a notamment pour rôle de gérer les financements reçus, qu'ils soient

d'origine publique ou privée, et de s'assurer de leur bonne utilisation dans les territoires partenaires de la démarche.

Le Conseil d'administration de l'association était à l'origine constitué de trois collèges : le collège des membres fondateurs de Sylv'ACCTES (constitué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Métropole de Lyon et de la banque Neuflyze-OBC), le collège des financeurs (comprenant des entreprises et collectivités ayant volontairement mis en place une politique de responsabilité environnementale ou sociétale) et le collège des donateurs et bienfaiteurs. Puis en 2016, il a été proposé d'y ajouter un collège des territoires, regroupant les organismes ayant mis en œuvre sur leur territoire le dispositif de Sylv'ACCTES. L'adhésion à ce collège est obligatoire pour les territoires souhaitant bénéficier des subventions de l'association.

Pour les territoires ayant pris part à l'expérimentation dès 2013, il a été décidé que l'adhésion de 2016 serait offerte.

Pour information dans le Pilat en 2016, un propriétaire privé a bénéficié de financements de Sylv'ACCTES, d'un montant de 4 935 € pour une dépense de 7 050 €. Aucune demande d'aide n'a été formulée par les Communes en raison d'une information arrivée trop tardivement, mais plusieurs pourraient en bénéficier en 2017.

Sont, en effet, éligibles aux aides de Sylv'ACCTES, les propriétaires forestiers publics ou privés :

- dont la forêt est pourvue d'un document de gestion durable : Aménagement forestier ou Plan simple de gestion ou Règlement type de Gestion ou bien encore d'un Code de bonnes pratiques sylvicoles (pour ce dernier sous deux conditions toutefois : que les forêts soient pourvues d'un programme de coupes et travaux agréé par le conseil de centre du CRPF et que la demande d'aide soit accompagnée par un gestionnaire forestier professionnel)
- engagés dans un programme de certification de gestion forestière (types PEFC ou FSC)
- présentant des travaux, conformes au PST (Projet sylvicole territorial élaboré par le territoire en fonction de ses spécificités, validé par Sylv'ACCTES au regard de 4 critères : efficacité en termes de stockage carbone, impact économique, amélioration de la biodiversité, impact écosystémique) sur une surface de 2ha minimum / 50 ha maximum

L'adhésion à Sylv'ACCTES se fait pour une période de 3 ans et s'élève pour les territoires à 4 000 €. En raison de l'engagement du Parc du Pilat dans ce projet dès 2013, l'adhésion du Parc naturel régional du Pilat pour la période 2016-2018 à Sylv'ACCTES s'élèverait donc à 2 666 € (l'équivalent d'une année d'adhésion, soit celle de 2016, étant offerte).

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente du Parc à poursuivre toutes les démarches nécessaires pour adhérer à l'association « SYLV'ACCTES, des forêts pour demain » dont le paiement de l'adhésion d'un montant de 2 666 € pour la période 2016-2018.

Charles ZILLIOX fait remarquer qu'il serait utile de recenser tous les projets subventionnables du territoire. Il propose de communiquer sur cette aide auprès des collectivités, afin qu'elles relayent également auprès des propriétaires forestiers qu'elles connaissent.

Christine DE LESTRADE demande si l'ONF est impliqué et si les Communes forestières peuvent bénéficier de ce soutien.

Sandrine GARDET répond que c'est le cas. Tout propriétaire public ou privé sous réserve d'avoir une forêt gérée durablement, ce qui est le cas pour les communes forestières qui bénéficie d'un plan d'aménagement forestier préparé par l'ONF, sont éligibles à SYLV'ACCTES.

8 - RÉPONSE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « ATLAS COMMUNAUX DE LA BIODIVERSITÉ »

L'Agence Française de la Biodiversité a lancé un appel à manifestation d'intérêt relatif à la mise en place d'Atlas communaux de la biodiversité (ABC) en ciblant particulièrement – mais pas exclusivement – les Parcs naturels régionaux.

L'équipe technique du Parc du Pilat en lien avec quelques partenaires naturalistes et en concertation avec Saint Etienne Métropole et le SCoT des Rives du Rhône propose de répondre à cet appel à projet afin d'améliorer, de structurer et de mieux partager encore (notamment à l'aide de l'outil informatique GéoNature) l'Observatoire de la Biodiversité du Pilat. Le projet complet de réponse à rendre avant le 15 septembre est en pièce jointe.

Cette action permettra d'apporter de nombreux éléments de connaissance lors de l'évaluation de la charte « objectif 2025 ». De plus, le Parc du Pilat souhaitant se porter candidat comme opérateur de compensation en lien avec le Scot des Rives du Rhône, l'ABC Pilat permettra de localiser les espaces cibles, en définissant précisément les enjeux du territoire.

Il pourra également orienter des actions liées aux fonctionnalités écologiques comme par exemple l'étude d'un prochain programme d'actions en faveur de la trame verte et bleue (dispositif contrat vert et bleu de la Région Auvergne-Rhône-Alpes) que la Parc du Pilat souhaite mettre en œuvre dès 2019, dans la continuité du contrat de territoire corridors biologiques « Grand Pilat » (2014-2018)..

Il est également attendu de ce projet des enseignements sur « comment mieux communiquer auprès des élus pour leur faire prendre conscience de la nécessité de prendre en compte la biodiversité. Sur ce dernier point, un rapprochement sera réalisé auprès de Saint-Etienne Métropole (SEM) qui a procédé à la réalisation d'ABC

sur trois communes de son territoire (dont Unieux) et qui devrait se porter également candidat à l'appel à manifestation d'intérêt ABC. L'objectif est d'accompagner les élus dans un changement de comportement et de regard sur la biodiversité ; cette dernière étant souvent perçue comme une contrainte dans leurs projets.

Le montant du projet sur la période 2018-2020 s'élève :

- en fonctionnement à hauteur de 390 000 € pour lequel une subvention de 80% est sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de ce dispositif ABC, le plan de financement étant à compléter avec des crédits de la Région, des Départements, voire du financement participatif, ainsi que de l'autofinancement (valorisation du temps de travail de personnel titulaire).
- en investissement à hauteur de 110 000 € pour lequel une subvention de 80% est sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de ce dispositif ABC, le plan de financement étant à compléter avec des crédits de la Région, des Départements, ainsi que de l'autofinancement.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente du Parc à poursuivre toutes les démarches nécessaires pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « Atlas communaux de la biodiversité ».

Charles ZILLIOX demande pourquoi un dossier mutualisé avec Saint-Etienne Métropole n'a pas été proposé.

Sandrine GARDET lui répond que la question a été évoquée avec Saint-Etienne-Métropole mais étant donnée l'étendue du territoire concerné : 47 communes pour le Parc et 57 du côté de Saint-Etienne Métropole, la subvention étant plafonnée à 400 000 euros, cela s'avérerait un peu juste sur le plan financier de ne déposer qu'un seul dossier.

11 – CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE « CONGRÈS DES PARCS 2018 »

Entre avril et juillet 2017, les principaux partenaires sollicités par le Parc du Pilat pour soutenir l'organisation par le Parc du congrès national des Parcs naturels régionaux les 10 et 11 octobre 2018 à Saint-Etienne et dans le Pilat, à savoir le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, les Conseils départementaux de la Loire et du Rhône, ont donné leur accord de principe permettant de finaliser définitivement la candidature du territoire auprès de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF).

Au cours des prochaines semaines, la FPNRF va ainsi pouvoir attribuer officiellement l'organisation de ce congrès au Pilat. Il se déroulera autour de la thématique « lien ville – campagne ».

Pour organiser cette manifestation de grande envergure, des premiers travaux ont été lancés :

- au sein de l'équipe du Parc autour d'une coordination technique assurée par Sandrine Gardet en lien avec Axel Martiche
- au travers d'une cellule technique d'échange réunissant représentants du Parc, du Palais des Congrès de Saint-Etienne, de l'Office du tourisme de Saint-Etienne Métropole, de la Fédération des Parcs et de Saint-Etienne Métropole

Toutefois le véritable lancement des préparatifs du Congrès cet automne suppose la formalisation d'un pilotage politique au travers d'un comité de pilotage dédié.

Afin de constituer ce comité de pilotage qui sera placé sous l'autorité de Mme Perez, il est proposé aux membres du bureau volontaires de s'inscrire dans cette instance dont une première séance de travail sera proposée courant octobre.

Michèle PEREZ ajoute que la Région a octroyé 145 000 euros au Parc pour l'organisation du Congrès 2018, 25 000 euros du Département de la Loire et 5 000 euros du Département du Rhône ont également été obtenus.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les élus suivants, parmi ses membres : Nicole FOREST, Daniel DURR, Patrick LARGERON, Charles ZILLIOX et Emmanuel MANDON pour faire partie du comité de pilotage « Congrès des Parcs 2018 » qui sera présidé par Madame Michèle PEREZ, Présidente du Parc.

Sandrine GARDET précise qu'en interne, cela avance à un rythme normal. Une rencontre est prévue avec la Région le lundi 18 septembre. Un courrier a été adressé à M. Gaël PERDRIAU en tant que Maire de St Etienne et en tant que Président de Saint-Etienne-Métropole pour solliciter un soutien financier mais celui-ci est resté sans réponse à ce jour.

Michèle PEREZ demande à Nicole FOREST de bien vouloir se renseigner sur l'état d'avancement de l'instruction de cette sollicitation.

12 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Retour sur l'événement organisé par le Parc en lien avec Jazz au Sommet dans le cadre de la future programmation culturelle du Parc** : Michel FOREST a participé à la Balade à Gimel, animée par Axel MARTICHE et Florian OLIVIER (de la Maison du Tourisme). Vu la météo, le concert qui devait avoir lieu en extérieur a eu lieu dans l'église de Saint-Régis du Coin. La formule est agréable mais cela n'a pas permis de tirer toutes les conclusions car la randonnée n'a pas eu lieu la nuit.

Sandrine GARDET ajoute qu'aucune communication n'a été faite par Jazz au Sommet sur le partenariat avec le Parc. Il était difficile de s'insérer dans la programmation déjà existante de Jazz au Sommet

Daniel DURR précise que l'an prochain, la programmation culturelle et sa communication seront coordonnées directement par le Parc.

Quelques dates sont annoncés :

- Journée Mobilité le 22 septembre organisé par le Parc en lien avec ALEC 42 et Saint Etienne Métropole
- 3^e Assises Nationales de la Mobilité à Grenoble le 28 septembre
- Atelier des savoir-faire organisé en partenariat entre le Parc et ACTEES: le 22 septembre sur les changements de comportements en matière de déplacements.

A noter également que depuis le mois de juillet, un local de 25m² (loué autrefois au SIANC) est désormais loué CAMINO Aventures pour le stockage de vélos, pour un loyer de 180 € par mois.

La prochaine réunion de bureau aura lieu le mercredi 11 octobre à 18 heures.